

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL D'OCCITANIE
art. L.411-2 du code de l'Env

Référence du projet : 2024-08-29X-01273

Dénomination du projet : Projet Idyl – Création d'un lotissement sur la commune de Colomiers (31)

Bénéficiaire (s) : VINCI Immobilier

Lieu des opérations : Colomiers (31)

Espèces protégées concernées : Hirondelle rustique

MOTIVATION ou CONDITIONS

Au vu du mémoire en réponse sur le projet de lotissement de 25 villas et 20 lots à bâtir sur la commune de Colomiers (31), à savoir la démolition de la grange entraînant la destruction d'un site actif de reproduction d'une population d'hirondelles rustiques (*Hirundo rustica*) composée de 6 couples en 2021 et d'environ 15 individus, considérée comme relicte au vu du changement de l'environnement local, de zone rurale en zone de périphérie urbaine en quelques années.

Considérant le projet est jugé d'intérêt public, essentiellement pour sa nature sociale et économique (besoins de logements),

Considérant que le promoteur profite de règles d'urbanisme et d'opportunités, ce qui est son rôle,

Considérant que le mémoire en réponse répond aux conditions locales qui sont de sa compétence et son bon vouloir,

Considérant la prise en compte de certaines de certaines suggestions du CSRPN,

Considérant l'assurance du moins dans son domaine de compétence de l'application à long terme des mesures susceptibles de favoriser l'espèce,

Mais considérant toujours qu'il conviendrait à l'avenir d'anticiper les processus et que cela ne peut que reposer sur un maillage serré des connaissances des sites de nidifications des espèces les plus vulnérables,

le CSRPN ne peut donner qu'un avis favorable sur la présomption de bonne foi du promoteur. Il sera toutefois attentif au bilan qui sera transmis à la DREAL, en particulier tout ce qui concerne l'absence de perte nette voire le gain de biodiversité, et le bilan écologique du projet qui devra être neutre, voire aura conduit à une amélioration globale de la valeur écologique du site notamment vis à vis des effectifs de l'espèce impactée.

AVIS : Favorable [X]

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Présidence du CSRPN

[]

Présidence du GT ERC/DEP

[X]

Fait le : 27/08/2024

Noms : Jean-Louis Hemptinne et James Molina

Signatures :


